

Article 1

- Les participants devront obligatoirement porter le casque et les gants.
- Les vélos seront munis de cale-pieds avec courroies pour l'utilisation de tennis ou de pédales automatiques pour l'utilisation de chaussures avec cales. **(Les vélos des pré-licenciés devront avoir au minimum la coquille).**
- **Les guidons et potences devront être bouchées.** Les deux freins devront être en bon état de marche.
- Le développement sera conforme à la réglementation régionale.
- Les roues à bâtons et les roues lenticulaires seront interdites pour toutes les catégories.
- L'utilisation de liaisons radios (oreillettes) est interdite.
- Lors de toutes les épreuves : pas d'additif sur les cales automatiques.

Article 2

- Les classements se font par catégorie : U7, U9, U11, U13, U15.
- Le classement général individuel s'obtient par addition des places obtenues dans chaque épreuve. En cas d'ex-æquo la place obtenue à la régularité sera déterminante.

Article 3

- Les épreuves du TROPHÉE de l'Hérault des Ecoles de Vélo se dérouleront sur les journées suivantes :

5-avril Prades Le Lez / Mousquetaires Cyclistes Pradéens / régularité et sprint

19-Avril Caux / V.C.C.B. / Sprint et régularité

16-mai Béziers / V.C.C.B. / Sprint et régularité

Article 4

a) Épreuve de sprint

- Distance
 - 100 à 200 mètres pour les U11, U13, U15.
 - 60 à 90 mètres pour les U7, U9
- Sur une route non accidentée.
- **Chronométrage électronique obligatoire**
 - En présence d'une panne de **Chronométrage électronique** seulement, l'épreuve de vitesse ne peut être annulée, le chronométrage se fera manuellement.

b) Épreuve de régularité

- Les distances de l'épreuve doivent être conformes au cahier des charges et la difficulté adaptée à la catégorie des enfants.
- Le contrôle des braquets sera effectué systématiquement avant le départ de la régularité
- Bidon : autorisé pour les benjamins et minimes, **ravitaillement interdit pendant la course.**
- Il est formellement interdit de suivre à vélo ou en courant, les enfants lors des régularités sous peine de déclassement.
- Pas de changement de vélo autorisé sur l'épreuve de régularité.
- Changement des roues autorisé au podium sans tour rendu.
 - U7 : de 500 mètres à 1 km
 - U9 : 2 à 4 Km
 - U11 : 6 à 10 Km
 - U13 : 10 à 15 Km
 - U15 : 20 à 30 Km

Article 5

Classement individuel

• Les points sont attribués : du 1^{er} au 50^{ème} du classement général (établi par l'addition des places dans chaque épreuve) :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}
75pts	70pts	66pts	63pts	60pts	57pts	54pts	51pts	48 pts	45 pts	42 pts	40 pts	38 pts

14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}	21 ^{ème}	22 ^{ème}	23 ^{ème}	24 ^{ème}	25 ^{ème}	26 ^{ème}
37 pts	36 pts	35 pts	34 pts	33 pts	32 pts	31 pts	30 pts	29 pts	28 pts	27 pts	26 pts	25 pts

27 ^{ème}	28 ^{ème}	29 ^{ème}	30 ^{ème}	31 ^{ème}	32 ^{ème}	33 ^{ème}	34 ^{ème}	35 ^{ème}	36 ^{ème}	37 ^{ème}	38 ^{ème}	39 ^{ème}
24 pts	23 pts	22 pts	21 pts	20 pts	19 pts	18 pts	17 pts	16 pts	15 pts	14 pts	13 pts	12 pts

40 ^{ème}	41 ^{ème}	42 ^{ème}	43 ^{ème}	44 ^{ème}	45 ^{ème}	46 ^{ème}	47 ^{ème}	48 ^{ème}	49 ^{ème}	50 ^{ème}
11 pts	10 pts	9 pts	8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt

- à partir du 50^{ème} 1 point à tous les suivant
- Le vainqueur est celui qui possède le plus grand nombre de points.
- En cas d'ex-aequo après les 3 manche du trophée, le plus grand nombre de meilleures places sera retenu et si encore égalité le classement se fera sur le général de l'épreuve de la 3^{ème}manche.

Article 6

Récompenses

A l'issue de chaque épreuve, les leaders filles et garçons de chaque catégorie se verront remettre le maillot de leader du Trophée de l'Hérault des écoles de vélo (présence obligatoire).